SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

<u>Présents</u>: Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mme LHERMET Florence, M. TOURET Serge, M. GARCIA Isidro, M. PETIT Julien, Mme DOUSSON Aurélie, M. GAUDARÉ Gilles, M. CHALIN Jean-Baptiste, Mme JOUBERT Anne-Marie, M. BAES Frédéric, Mme CORTIAL Nathalie.

<u>Absents excusés</u>: Mme EVRARD Agnès (pouvoir à Mme DOUSSON), Mme REY LE DONGE (pouvoir à Mme LHERMET), Mme LAPALUS Fabienne (pouvoir à Mme JOUBERT), Mme OLIVIER Florence (pouvoir à M. LUSINIER), M. JOLIVET Richard, Mme MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle.

Monsieur Frédéric BAES a été élu secrétaire.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- > Approbation procès-verbal réunion précédente
- Présentation Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- > Elections sénatoriales : désignation des délégués
- ➤ Biens sans maître
- ➤ Association foncière agricole Montagne de la Serre
- Changement des abribus place de l'Eglise et rue de la Papeterie
- > Travaux au cimetière
- ➤ Bail orthoptiste rez-de-chaussée Villot
- Rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 juin 2023
- Travaux d'éclairage public : mise en conformité des commandes suite à optimisation des systèmes de gestion
- > Travaux réseau unitaire rue du Parc
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023 est approuvé.

PRESENTATION du PLAN LOCAL URBANISME intercommunal par Mond'Arverne Communauté

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de l'urbanisme, et Monsieur Johann COLIN, chargé de mission, présente les grandes lignes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Depuis 2018, les services de Mond'Arverne Communauté travaillent sur ce dossier et le calendrier envisagé afin de le finaliser, est le suivant :

- 31 août 2023 : arrêt du projet en conseil communautaire
- 3^e trimestre 2023 : consultation des conseils municipaux des communes membres
- Début janvier 2024 : approbation en conseil communautaire
- 1^{er} trimestre 2024 : enquête publique.

Un seul projet d'extension de zone artisanale a été ciblé pour le territoire de Mond'Arverne Communauté. Il concerne la ZA de Tallende, extension qui a été ramenée de 18 ha à 14 ha.

La loi Climat et résilience prévoit qu'en 2050 plus aucune artificialisation des sols ne sera autorisée, sinon avec une contrepartie.

Sur la commune de Saint-Amant-Tallende, ont été retenus quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Situation	Surface	Typologie	Nbre de logements
	en ha		
Le Pré des Soeurs	1,39	Mixte (habitat-équipeme	nt) 25
Rue des Fontaines	0,85	Habitat	10
Marrand Ouest	0,78	Equipement	0
Rue des Meuniers	1,40	Habitat	13

Il est précisé que :

- Un grand nombre d'avis de divers services à consulter sont à demander ; la procédure est en cours et est maitrisée
- Un avis défavorable d'une commune sur le PLUi engendrerait une prolongation des délais quant à l'arrêt du PLUi
- Le Conseil Municipal pourra émettre des souhaits lors de sa délibération sur le PLUi. Si toutefois des modifications étaient nécessaires, le PLUi arrêté en fin d'année 2023 pourrait être modifié ou révisé par la suite, si nécessaire.

ELECTION DES DELEGUES en vue des ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 22 juin 2023 les opérations électorales du 09 juin 2023 relatives à la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 sont annulées au motif d'une rupture de parité au niveau du 6^e candidat de la liste.

Il convient de procéder à une nouvelle élection.

Procès-verbal ci-annexé.

==_

BIENS SANS MAITRE

Délibérations n° 2023-45a

Vu le Code général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1123-1, L 1123-2 et L 1123-3,

Vu le Code Civil - art 713,

Vu la loi n° 2004 - 809 du 13/08/2004 et notamment son article 147

Vu l'avis de la Commission Communale en date du 24 novembre 2022,

Considérant que les contributions foncières n'ont pas été mises en recouvrement depuis plus de trois ans,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2022 constatant que les immeubles dont la liste est annexée ciaprès, n'ont pas de propriétaire connu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'incorporer dans le domaine communal, les immeubles présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, dont la liste est annexée ci-après.

Références	Dernier propriétaire connu	Taxes foncières impayées ou payées par un	Superficie
cadastrales		tiers durant les 4 dernières années	(m² ou ca)
A402	AMBLARD François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	276
A326	ANDRAUD Victor	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1051
A38	ARNAUD Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	520
C188	BAYLE Albert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	868
A57	BEAUFILS Albert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	270
A1701	BEAUFILS Albert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	859
C393	BELARD Pierre	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1568
A334	BIZODON Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	345
A497	BLANC Frédéric	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	770
A421	BLANC François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1377
A1258	BLANC Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2261
A1259	BLANC Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	895
A1642	BLANC Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	226
A55	BOIS Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1259
A513	BOREL Louis	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	485

A404	BOUCHE Guillaume	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	3592
A507	BROCHE Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1038
A61	BROCHE Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	284
A47	BROCHE Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1400
A495	BROCHE Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	510
A487	BROCHE Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1420
A480	BROCHE Arthur	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	306
A46	BROCHE Théodore	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	910
A62	BROCHE Théodore	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	320
A44	FOURNIER Jeanne dite Julie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	840
A60	FOURNIER Jeanne dite Julie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	284
AC39	BRUNEL François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	108
A40	BRUNEL François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	238
A65	BRUNEL François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	235
A58	CARRIAS Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	130
A42	CARRIAS Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	480
A528	CARRIAS Antonin	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	331
A338	CHALET François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1295
C398	CHANTELAUZE Maria	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	932
AA52	CHANTELAUZE Michel	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	102
AA55	CHANTELAUZE Michel	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	77
A492	CHATARD Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	625
A23	CHATARD Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1005
A52	CHATARD Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	360
C389	CHEVALIER François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	998
A504	CHOCOT Louis	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1730
A1134	CLAVIERE Victor	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	487
A1110	CLAVIERE Victor	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	200
A1112	CLAVIERE Victor	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	130
A63	COHENDY Antoine Felix	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	355
AH54	CURIER Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	419
A178	CURIER Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	840
A169	CURIER Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1616
A170	CURIER Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	700
C529	CURIER Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	910
A45	CELLIER Paul Albert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	910
A50	BONY	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1660
A51	BONY	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	884
A499	TIXIER	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	195
A463	TIXIER	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	225
AC303	SAVIGNAT Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	409
A79	DAVIGNON Annet	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	410
A11	DAVIGNON Benoît	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	765
A520	DAVIGNON Francisque	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	475
A505	DELOSTAT François	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1323
A511	DEPRINS Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1050
A485	DREVON Claude	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	700
A486	DREVON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	474
A521	DREVON	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	453
Caint Amant 7	Fallanda Pracès verbal Co	need Municipal du 10 juillet 2022 / gar 15	

A6	DUVAL Edmond	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2943
A1700	BOUCHET	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1188
A1111	VEDRINE Suzanne Odette	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	340
A472	FERRANT Francisque	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	485
C396	FERVEL Jean-Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	940
AC244	FOUR Jean Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	220
A466	FOURNIER Désiré	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	415
A1339	FOURNIER Georgette	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1465
A490	FOURNIER Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	500
A1260	FOURNIER Simone	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1195
A1083	FOURNIER Simone	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1482
A1330	FOURNIER Simone	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	200
A1264	FOURNIOUX Maurice	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1784
A502	TARDIF Marie Anna	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	3648
AH88	GAUDY Sylviane	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	600
A3	GAUMY Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1584
C368	GIDON Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1091
A501	VERDIER	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	240
A180	ATHAYNE Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1679
C462	ATHAYNE Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1840
C445	ATHAYNE Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1828
C468	ATHAYNE Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	817
A462	JAMOT Rémi	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	245
C249	JAUBERT Louis Nicolas	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1310
C436	JAUBERT Louis Nicolas	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	819
C196	JAUBOURG Vincent	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	158
C480	JUILHARD Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	5635
C380	JUILHARD Jean Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1269
A347	JUILHARD Pierre	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	850
A174	JUILHARD Pierre	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	696
A82	JAMOT Eugène	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	3904
A28	JAMOT Eugène	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	446
AE22	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	619
A652	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	864
A654	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1000
A801	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1580
A803	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2089
A313	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	418
A1422	BATISSE Jeanne Marie	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	999
AB26	LAURENT Henri Michel	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	38
A396	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	132
A1073	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	376
A1074	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	313
A1101	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	600
A1103	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	300
A371	MARMOITON Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1850
A232	MEIGNAL Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2460
A526	MONTAGNE Antoinette	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1236
A523	MONTAGNE Antoinette	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	630
Coint Amont 7	 	specif Municipal du 10 juillet 2022 5 gar 15	

AH63	MONTRE Lucien Auguste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	878
C384	RIVES Anne	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1296
A1049	MENAT Jean, CHAGAR-	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2594
	NIER, ROUSTAN		
A344	MENAT Jean, CHAGAR-	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	864
	NIER, ROUSTAN		
A401	MENAT Jean, CHAGAR-	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	234
	NIER, ROUSTAN		
A493	NEYRIAL Jules	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	650
A72	OLLOIX Guillaume	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	500
A74	OLLOIX Guillaume	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	825
C449	PARDONNAUX Edouard	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	694
A177	PASSERAT Guillaume	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	403
A53	QUERCY Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	360
A514	QUERCY Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	405
A1104	RAUZET Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	985
A1105	RAUZET Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	470
A5	RIGAL Léger	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1206
A527	ROCHE François Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	595
C386	RODDIER Régis Emile	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1447
A515	ROUX Simon Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	845
A517	ROUX Simon Antoine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	820
A357	BOUDIEU	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1383
A75	SALASSE Jean	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1801
AH10	SENECTAIRE Gilbert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1241
A417	SENECTAIRE Gilbert	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	227
A416	SENECTAIRE Pierre	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	498
A510	SERINDAT Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	984
A512	SERINDAT Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1280
A474	SERINDAT Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	697
A519	SERINDAT Baptiste	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1937
AC298	SORTAIS Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	65
A412	VENDANGE	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1024
A1266	THAUMIAUD Barthélémy	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1920
A406	THAUMIAUD Barthélémy	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	795
AB530	TIXIER Jean Germain	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	73
C176	TIXIER Michel	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	461
C526	PELISSIER Annette	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1817
A369	VEDRINE Louis	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2767
A7	VERDIER Claude	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1380
A488	VERDIER Claude	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1520
A14	VERDIER Gilberte	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2250
A468	VERDIER Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	609
A469	VERDIER Joseph	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	300
AH75	VERNEDE Paul	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	645
A176	VIDALIN Marius	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	525
A422	BERNARD Maria	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	2228
AB364	VIDALIN	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	18
A1123	MAZET René	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	454
	MAZET Doná	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	454

A420	MAZET René	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	861
A179	MAZET René	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	636
AE170	BARBER Jeannine	Aucun règlement en 2018-2019-2020-2021	1602
TOTAL		162 PARCELLES	153 559 m ²

Délibérations n° 2023-45b

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L. 1123-2,

Vu le code civil, et notamment son article 713,

Monsieur TOURET informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens : biens pour lesquels une succession est ouverte depuis plus de trente ans et pour lesquelles aucun suscessible ne s'est présenté.

Il expose qu'un recensement et une enquête ont été effectués sur la commune pour déterminer les immeubles concernés par cette procédure et présente la liste ci-annexée des biens qui reviennent de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir les immeubles listés en annexe,
- Autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Parcelle	Dernier acte au fichier immobilier	Demier(s) propriétaire(s)	Date et lieu de décès	
A757	26 Avril 1961 Vol 2778 n°52. Attestation 8-2-1961 M° Javanand après décès du titulaire* laissant son ép BOUCHEIX commune en biens donataire pour ½ en pleine pp te t ¼ en usufruit et pour seul héritier : ECHALLIER né le 21-11-1924	Marie Antoinette Joséphine BOUCHEIX, veuve ECHALLIER, née le 30/03/1901 à Rochefort- Montagne	Décédée le 03 septembre 1978, à Rochefort- Montagne	
	*titulaire : ECHALLIER Jean Baptiste Louis, né le 23/01/1899 à Lyon, décédé le 10/08/1960	Robert Louis Jean Michel ECHALLIER, né le 21/11/1924 à Rochefort-Montagne	Décédé le 03 mai 1987 à Gueugnon	
AA51	19 juin 1961 Vol 2801 n°60 ATTESTATION 3-5- 1961 M° Jeulin après décès du mari CHANTELAUZE laissant la titulaire légataire universelle.	Marie Baptistine Marcelle BLANC, veuve CHANTELAUZE, née le 24/02/1899 à Toulon (Var)	Décédée le 17/12/1976, à Clermont-Ferrand	
A787	26 juillet 1965 vol 3594 n°25 Acquisition [] la titul seule pptaire des 7 à 27 [sic.] (NB: A787 → parcelle 14)	Jeanne Marie Olympe JUZET, veuve BÂTISSE, née le 14/04/1890 à Saint-Amant-Tallende	Décédée le 06/01/1983 à Riom (63)	

ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE MONTAGNE DE LA SERRE

Délibération n° 2023-46

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2022 sollicitant auprès de Monsieur le Préfet l'autorisation de création d'une association foncière agricole sur le coteau de la Montagne de la Serre, sur un périmètre de 41 parcelles s'étendant sur 4 hectares 43 ares.

Elle donne lecture:

- Du courrier du 22 mai 2023 de Monsieur le Préfet apportant des précisions quant à la procédure à mettre en œuvre, notamment la prescription d'une enquête publique sur la base de l'alinéa 2 de l'article L 110-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- > Du projet de statut de l'association foncière agricole et du rapport de présentation amendés depuis la délibération du 08 décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ autorise Madame le Maire ou son adjoint à solliciter de Monsieur le Préfet la prescription d'une enquête publique sur la base du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, alinéa 2 de l'article L 110-1,
- ➤ approuve le projet de statut et le rapport de présentation de l'association foncière agricole « AFA de Saint-Amant-Tallende » présentés ce jour et ci-annexés.

<u>CHANGEMENT DES ABRIBUS</u> <u>PLACE DE L'EGLISE et RUE DE LA PAPETERIE</u>

Délibération n°2023-47

Monsieur Julien PETIT expose au Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer des abribus et d'accorder une subvention à hauteur de 80 % pour la réalisation des dalles béton.

Sur la commune, deux abribus pourraient être remplacés :

Rue de la Papeterie : pose d'un grand abribus nouveau modèle, dalle béton à réaliser par la Commune pour un montant HT de 3 071.08 €, subventionnée à 80 % par la Région et dépose de l'ancien abribus, propriété de la Commune, par les services techniques communaux,

Place de l'Eglise: pose d'un grand abribus nouveau modèle sans réalisation de dalle (celle existante convient), la dépose de l'ancien abribus sera réalisée par les services de la Région.

La Commune doit s'engager à :

- prendre en charge le nettoyage régulier et la vérification des abribus
- signaler à la Région toute déprédation ou défaut d'entretien des abris.

La Région assure la gestion de l'affichage des abri voyageurs, notamment dans les caissons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'installation de deux abribus nouveau modèle,
- Sollicite de la Région Auvergne Rhône Alpes la subvention pour la réalisation de la dalle béton,
- Autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment la convention à intervenir avec la Région.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Délibération n° 2023-48

Madame Aurélie DOUSSON rappelle que par délibération du 29 mars 2022 le Conseil Municipal a autorisé, dans l'ancien cimetière, la reprise des concessions trentenaires échues et non régularisées à la suite de la campagne de communication.

Elle présente le devis de l'entreprise SERONDE d'un montant de 18 300 € TTC et précise que les travaux seront réalisés en deux temps afin de permettre une remise en état du cimetière pour la période de la Toussaint :

- Un premier carré, à droite en entrant par l'entrée principale, en juillet/août 2023
- Le second carré, à gauche en entrant, début d'année 2024.

Il sera prévu un réaménagement des espaces libérés en fonction des concessions perpétuelles ou renouvelées qui restent sur place (nouvelles tombes ? cavurnes ? végétation ?).

Au niveau du carré des indigents, l'aménagement d'un espace spécifique « cavurne » et d'un jardin du souvenir est envisagé avec végétalisation et pose de bancs.

Concernant le nouveau cimetière, la haie actuelle en très mauvais état et envahissante sera coupée dès septembre, le grillage actuel, sur le petit muret, sera remplacé en octobre par une palissade métallique. Au printemps, une pergola sur laquelle des plantes grimpantes se déploieront pourrait être installée près de l'entrée, des jardinières mobiles pourraient être mises en place pour verdir et colorer l'espace libéré par la coupe de la haie le temps que poussent les végétaux.

Il sera créé un cimetière naturel sur une partie du nouveau cimetière, les grilles des concessions reprises dans l'ancien cimetière pourraient être utilisées pour délimiter les emplacements. Un nouveau colombarium sera installé (devis en attente de réception).

Après en avoir débattu:

- ✓ Bien que les normes concernant la taille des concessions aient changé, il conviendrait voir si les espaces libérés par la reprise des concessions trentenaires permettent de redessiner le plan et créer de nouvelles concessions malgré les contraintes d'espaces
- ✓ Il conviendra de veiller au bon entretien des cimetières, la végétalisation induira une charge de travail supplémentaire à l'équipe des services techniques
- ✓ Un inventaire des mobiliers de concessions a été réalisé récemment
- ✓ Une communication devra être faite sur les modalités de reprise des concessions afin d'informer au mieux les habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'aménagement des cimetières tel que décrit ci-dessus et notamment la création d'un cimetière naturel,
- Autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

BAIL ORTHOPTISTE REZ-DE-CHAUSSEE BATIMENT VILLOT

Délibération n° 2023-49

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée rapide des travaux de rénovation du local du rez-de-chaussée du bâtiment Villot, travaux validés par le Conseil Municipal le 29 mars dernier en prévision de l'installation d'un orthoptiste. La pose du matériel technique doit débuter dès le 01 septembre. L'ouverture du cabinet est prévue pour le 01 octobre, la prise de rendez-vous est déjà ouverte aux patients.

Pour accompagner au mieux l'installation de ce professionnel, elle propose de fixer les modalités du bail à l'orthoptiste intéressé, M. COHEN-ADAD Vincent, de la façon suivante :

Bail à compter du 01 septembre 2023 avec un loyer évolutif fixé ainsi :

- 500 € la première année,
- 600 € la deuxième année,
- puis 700 € à partir de la troisième année.

Elle précise que les charges (électricité, eau, ...) seront réglées directement par le locataire.

Elle indique que la rédaction du bail sera confiée à l'Office Notarial de Saint-Amant-Tallende.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de bail telle que présentée ci-dessus,
- Autorise Mme le Maire ou son adjoint à signer le bail à intervenir avec M.
 COHEN-ADAD Vincent.

RAPPORT CLECT du 20 JUIN 2023

Délibérations n° 2023-50

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), créée par décision du conseil communautaire, a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Mond'Arverne Communauté. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient au conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT s'est réunie le 20 juin dernier, et a rendu son rapport présenté en annexe.

Les communes membres disposent alors d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver celui-ci, à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT : « par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport adopté lors de la CLECT du 20 juin 2023.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE à OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION

Délibération n° 2023-51

Madame LHERMET présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet relatif aux travaux d'éclairage public :

Mise en conformité des commandes suite à optimisation des systèmes de gestion.

Saint-Amant-Tallende Procès-verbal Conseil Municipal du 10 juillet 2023

11 sur 15

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 6 300 € HT.

Conformément aux décisions prises en Assemblée Générale, le 17 septembre 2011, Territoire d'Energie 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, un fonds de concours égal à 2 520 € ainsi établi :

■ 40 % sur 6 300 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les travaux d'éclairage public présentés,
- de demander l'inscription de ces travaux au programme Eclairage Public 2023 de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme,
- de fixer le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 2 520.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur de Territoire d'Energie 63.

TRAVAUX RESEAU UNITAIRE RUE DU PARC

Délibération n° 2023-52

Madame le Maire informe le Conseil Municipal:

- Que depuis plusieurs semaines, des infiltrations d'eaux sont constatées dans la cave de la caserne des Sapeurs-Pompiers au niveau de la rue du Parc,
- Que les différentes investigations entreprises ont permis de déterminer que les eaux d'infiltration proviennent du réseau unitaire d'assainissement,
- Qu'il convient de réaliser la réhabilitation structurante de la canalisation du réseau unitaire de la rue du Parc sur la portion comprise entre l'entrée du parc et l'entrée dans la cour de la caserne.

A la demande du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, en charge de la compétence « assainissement », un devis a été établi par l'entreprise DELAVET à Montmorin. Le montant s'élève à 19 300 € HT, soit 23 160 € TTC.

S'agissant d'un réseau unitaire, le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon prendrait en charge la moitié des frais, la Commune de Saint-Amant-Tallende l'autre moitié.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- A signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon pour la réalisation des travaux de réhabilitation structurante de la canalisation du réseau unitaire de la rue du Parc, établissant la participation de la Commune à hauteur de 50 %, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution des travaux.
- A régler cette participation, après réajustement suite au décompte définitif s'il y a lieu, au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon.

CONSULTATION MOBILITES ACTIVES Tranche 1

Délibération n° 2023-53

Le dossier « mobilités actives » avance et il est nécessaire de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de la première tranche estimés à 96 337 € HT :

Travaux d'aménagement de cheminements doux dans le cadre du plan de mobilité active – Tranche 1

<u>SECTEUR 1</u> : chemin situé entre la rue Pasteur et la rue de la Chapelle

- Création d'un cheminement doux en sable renforcé
- > Ensemencement

SECTEUR 2 : chemin reliant la rue du Crest au chemin de la Coulonge

- Création d'un cheminement doux en sable stabilisé, béton bitumineux et sable renforcé
- Création et installation d'une passerelle de franchissement de la Veyre
- **Ensemencement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le lancement de la consultation et autorise Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera la mieux-disante en fonction des critères définis dans le dossier de consultation.

OUESTIONS DIVERSES

Parking rue de l'Oie

Monsieur GAUDARE fait part d'un problème de signalisation au niveau du parking rue de l'Oie. M. GARCIA indique qu'un point sera effectué sur place et qu'il sera remédié à ce manque.

Local ex-radiologue

Madame le Maire présente le projet d'aménagement esquissé par M. Isidro GARCIA. Quatre bureaux, une salle d'attente et un espace cuisine pourraient être créés. D'ores et déjà, des contacts ont été pris et trois professionnels paramédicaux sont très intéressés.

Acquisition de matériel

Madame le Maire présente une photo d'installation « caisse à outils » pour vélo (station de gonflage et outils à disposition pour de petites réparations du vélo). Un tel dispositif pourrait être installé sur la commune. Projet à étudier.

Monsieur PETIT signale qu'un lot de 20 barrières ayant servi au tour de France ont été acquises.

Animations intercommunales

Monsieur LUSINIER présente l'affiche annonçant les manifestations du 13 juillet organisées cette année sur la commune de Tallende.

Il indique que le forum intercommunal aura lieu le samedi 09 septembre à St-Amant-Tallende de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h.

Divers

Monsieur BAES s'interroge sur la nouvelle association « Vergers citoyens ». Quel est son rôle ? Qui sont ses membres ?

Toutes les tentatives de verger test, de verger bio, de verger associé à l'élevage de poules bio sur la commune ou aux alentours ne sont pas pérennes.

Selon lui, ces associations servent à la cueillette de subventions, plutôt qu'à la cueillette de fruits.

Année	N°	Objet	Nomen clature
2023	45a	Biens sans maître Incorporation dans le domaine communal	3.1
2023	45b	Biens sans maître	3.1
2023	46	Création d'une association foncière agricole	8.4
2023	47	Fourniture de deux abribus par Région AURA	8.7
2023	48	Travaux au cimetière	9.1
2023	49	Bail local rez de chaussée bâtiment Villot	3.3
2023	50	Rapport CLECT du 20 juin 2023	5.7
2023	51	Mise en conformité des commandes éclairage public T.E. 63	7.8
2023	52	Travaux réseau unitaire assainissement rue du Parc SMVVA	8.3
2023	53	Consultation mobilités actives tranche 1	1.1

La Présidente de séance,

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GUILLOT

Frédéric BAES